

Rapport de présentation

Du compte administratif 2022

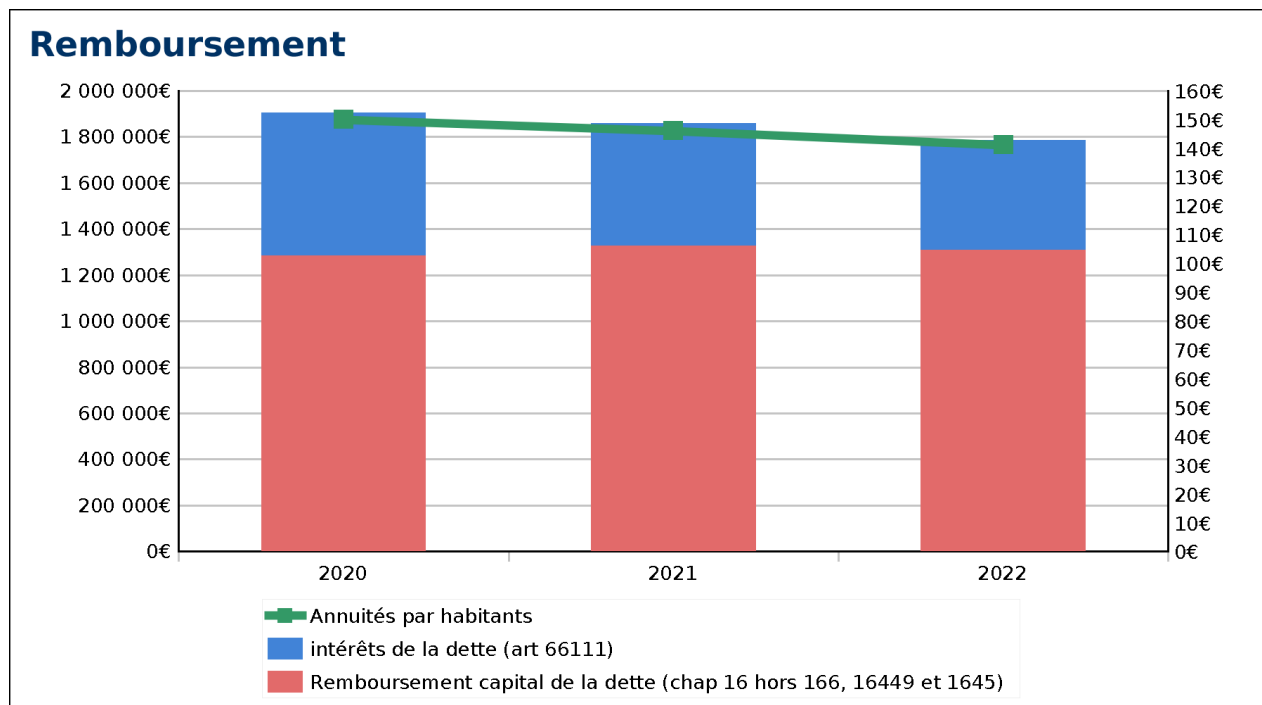
Rétrospective 2020-2022

1 – POURSUITE DU DESENDETTEMENT

1 - Encours de dette et annuité

	2020	2021	2022
Annuités	1 905 755	1 858 077	1 786 675
Evolution n-1 (en %)	-10,52 %	-2,5 %	-3,84 %
Capital en euro	1 285 189	1 325 704	1 307 668
Intérêts en euro	620 566	532 373	479 007

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

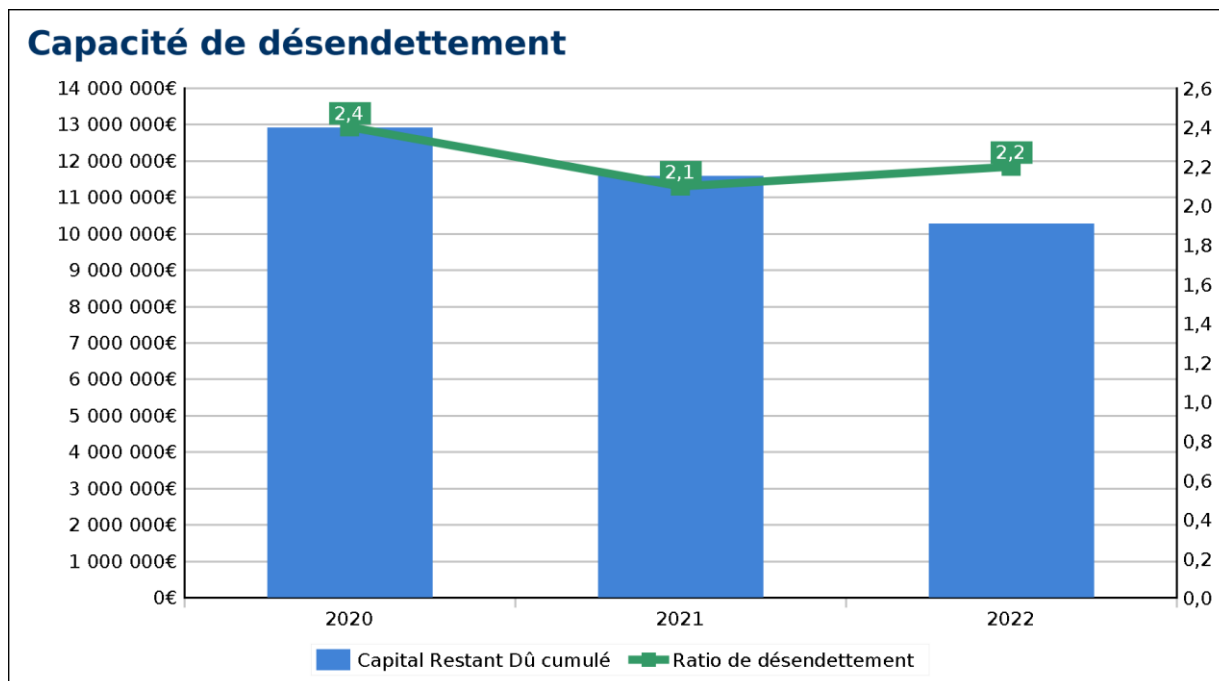


2 – le ratio d'endettement indique un endettement facilement supportable pour la commune

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

A noter, la moyenne nationale s'établit à environ 4.5 ans pour les communes, contre 2.2 ans pour Roquebrune Cap Martin.

	2020	2021	2022
Encours au 31 décembre	12 909 475	11 583 771	10 276 103
Ratio de désendettement	2,4 ans	2,1 ans	2,2 ans
Emprunt	0	0	0



2 – DES TAUX DE FISCALITE INCHANGES

1 - Les bases fiscales

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

La majoration des bases est

Années	Base majoration THRS	Base THRS	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2020	24 844 951	53 881 019	36 971 354	228 478
2021	24 696 873	28 936 692	36 892 740	223 170
2022	24 561 515	29 037 822	38 259 709	226 138

2 - Les taux et les produits fiscaux

Les taux fiscaux : aucune augmentation

La variation du taux sur la taxe foncière bâti découle du reversement de la part départementale à la commune. Cela n'entraîne donc aucune majoration d'impôt pour les habitants.

	taxe d'habitation résidences secondaires+ surtaxe	taxe foncière sur le bâti	taxe foncière sur le non bâti
2020	21.48%	13,15 %	13,98 %
2021	21.48%	23.77 %	13,98 %
2022	21.48%	23.77 %	13.98 %

Les produits fiscaux

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 15.5 millions d'€ en 2022.

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée. Ce produit est remplacé, pour les communes, par le produit de la part départementale de la taxe foncière. Ainsi, le taux de la taxe foncière, auparavant réparti en 2 parts, départementale (10.62 %) et communale (13.15%) est ramenée, au profit de la commune, au taux cumulé de 23.77%.

	2020	2021	2022
Produit de majoration taxe d'habitation résidences secondaires	1 525 480	1 516 388	1 508 077
Produit de la taxe d'habitation puis THRS	8 265 348	4 438 889	4 454 402
Produit de la Taxe foncière bâtie	4 861 733	9 125 307	9 463 424
Produit de la Taxe foncière non bâtie	31 941	31 199	31 614
Rôles supplémentaires	77 626	121 300	104749
Total des produits	14 762 228	15 233 082	15 562 266

3- DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 9.1 M d'€ en 2022

Le total des dépenses d'investissement 2022 s'élève à plus de 9 millions d'€.

Sur ces 3 dernières années, le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 28 millions d'€ et leur financement a été réalisé sans emprunt.

Les dépenses 2022 :

- Acquisition de la maison de l'ave de la Paix
- Réaménagement d'espaces publics avec plantation d'arbres et de végétaux résistants à la sécheresse : ave de la Lodola et espace Gendarme Morel.
- réfection de voirie (Varavilla...)
- poursuite de la modernisation de l'éclairage public et mise en place de nouvelles caméras de vidéo protection

	2022
Total des dépenses réelles d'investissement dont	9 115 092
Dépenses d'équipement	7 092 414
Subventions d'équipement	714 000
Remboursement capital de la dette	1 308 678

4 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 25.3 Md'€ en 2022

1 - Les principales dépenses de fonctionnement

	2020	2021	2022
Total dépenses réelles de fonctionnement	21 468 673	22 228 743	25 349 612
Charges de personnel	14 208 808	14 550 412	15 458 555
Charges à caractère général	4 359 295	5 196 410	6 516 828
Participations obligatoires (frais de scolarité)	238 799	301 156	323 072
Subventions versées (CCAS et associations Loi 1901)	1 507 521	1 187 812	1 271 190
Autres charges	533 685	450 581	1 320 959
Intérêts de la dette	620 566	532 373	479 007

Les dépenses de fonctionnement 2022 ont connu une augmentation de 3.1 million d'€ par rapport à 2021.

- 1.3 millions d'€ de masse salariale
- 1 million d'€ de charges générales, notamment : électricité +146 000 €, maintenance + 298 000 €, entretien de voirie + 386 000 €
- + 870 000 € d'autres charges de gestion courante : créances éteintes (+ 550 000 €) et de reversement de la taxe de séjour (+ 234 000 €), car ce produit a progressé en 2022.

5 - LES RECETTES

1 – les recettes de fonctionnement

	2020	2021	2022
Total des recettes réelles de fonctionnement	26 833 825	27 663 682	30 058 908
Produit des contributions directes (art 73111)	14 762 129	15 233 082	15 562 266
Fiscalité indirecte et reversée (droits de mutation, taxe électricité, attribution compensation)	5 816 292	6 236 969	6 993 615
Dotations (dont DGF)	3 681 494	3 105 532	3 463 735
Atténuation de charges	52 635	61 020	80 837
Autres recettes (produits des services, revenus des imm)	2 521 275	3 027 078	3 958 454

Les recettes ont progressé de 2.3 millions entre 2021 et 2022.

- + 900 000 € d'autres recettes : +209 000 € recettes liées au stationnement payant (horodateurs), +286 000 € de services rendus aux usagers (crèche, scolaire, école de musique et entrées du chateau) et + 162 000 d'occupations du domaine public.
- La fiscalité indirecte (+ 750 000 €) a été impactée par la recette particulièrement élevée de droit de mutation (3.7 millions d'€ en 2022)
- + 300 000 € de produit de fiscalité directe

2 - Des recettes d'investissement très variables d'une année sur l'autre

	2020	2021	2022
Recettes réelles d'investissement dont	1 016 713	2 371 462	4 437 679
FCTVA	506 697	830 850	726 955
Subventions perçues	15 000	996 193	836 150
Taxe d'urbanisme	114 485	386 661	822 909
Emprunts	0	0	0
Recettes diverses (amendes de police...)	380 531	74 163	115 462

Les recettes d'investissement ont été abondées en 2022 par le solde des subventions du Conseil Départemental et du Conseil Régional, perçues pour la piscine. Le montant des taxes d'urbanisme a été particulièrement élevé en 2022.

LE BILAN FINANCIER 2022 EST POSITIF

Bouleversé par la forte inflation, le prix de l'énergie et le contexte social, les charges de l'année 2022 ont été considérablement alourdies.

Malgré cela, le montant de l'épargne nette (somme disponible pour l'autofinancement) atteint 3.3 millions d'€. Ce taux d'épargne est satisfaisant au regard de la moyenne. Ainsi, Roquebrune Cap Martin dégage une épargne brute de 366 €/hab. en 2022, contre 278 €/hab. pour la moyenne des villes touristiques françaises de 10 000 à 20 000 habitants, en 2021)

	2020	2021	2022
Epargne brute	5 357 701	5 414 688	4 688 799
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	19.97%	19.59%	15.61%
Epargne nette	4 072 512	4 088 984	3 381 131

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, hors produits de cession. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.